

# LICENCE PROFESSIONNELLE EN APPRENTISSAGE



## CONCEPTION DE SOLUTIONS DECISIONNELLES (CSD) IUT de Vannes – Université de Bretagne-Sud

sabine.letellier@univ-ubs.fr, 02 97 62 64 70  
<http://www.iu-vannes.fr/Formations/lpcsd/presentation.asp>

A partir de septembre 2014, la Licence Professionnelle *Conception de Solutions Décisionnelles*, créée en 2003, sera proposée en apprentissage.

Lieu de formation : IUT de Vannes

Validation : diplôme national de niveau II, 60 crédits ECTS (European Credits Transfer System).

### Durée et rythme

La formation dure une année et comprend 35 semaines en entreprise et 17 semaines à l'IUT. Elle démarre la deuxième semaine de septembre (semaine 37). Au premier semestre, les apprentis alternent des périodes d'un mois environ entre l'entreprise et l'IUT. Au second semestre, ils sont en immersion quasi-totale en entreprise.

**Planning** (en blanc : semaines à l'IUT ; en bleu : semaines en entreprise)

Semestre 1 (les 25 premières semaines : septembre → février) :

37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Semestre 2 (les 27 semaines suivantes : mars → septembre) :

10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

### Public

Les futurs apprentis doivent être âgés de 16 à 25 ans.

Certains publics peuvent toutefois entrer en apprentissage au-delà de 25 ans (apprentis préparant un diplôme ou un titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme ou titre visé).

### Le contrat d'apprentissage

**Le CFA Universitaire et les responsables de la licence en apprentissage accompagnent les entreprises et les futurs apprentis pendant la période de recrutement (rédaction et vérification du contrat d'apprentissage).**

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre l'employeur et l'apprenti. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique en vue d'acquérir une qualification professionnelle validée par un diplôme ou un titre professionnel. Ce contrat alterne des périodes d'enseignements généraux, technologiques et professionnels en IUT (sous l'égide du Centre de Formation d'Apprentis) et des périodes de travail en entreprise.

Le temps de travail de l'apprenti est identique à celui des autres salariés de l'entreprise en incluant le temps de présence en centre de formation. Le mode en temps partiel est exclu. Les horaires, les congés et le régime de protection sociale sont ceux appliqués au sein de l'entreprise.

## Le salaire de l'apprenti

---

Le salaire de l'apprenti dépend de son âge et du salaire de référence (SMIC ou convention collective). Il est exonéré d'une grande partie des charges sociales.

Un apprenti préparant une licence professionnelle perçoit une rémunération au moins égale à la rémunération afférente à une deuxième année d'apprentissage.

Salaire mensuel

- Moins de 21 ans : de 700 à 850 euros
- Plus de 21 ans : de 870 à 1260 euros

## Compétences développées au cours de l'année de formation

---

Concevoir et mettre en place des systèmes d'information décisionnels (entrepôts de données) : analyser le besoin client, en déduire l'architecture de données répondant au mieux à la demande ainsi que les meilleurs indicateurs à produire, réaliser les programmes d'alimentation des entrepôts de données et mettre en œuvre le reporting (tableaux de bord).

- Construire et gérer des entrepôts de données
- Utiliser les différentes plates-formes décisionnelles majeures du marché :
  - Stockage des données
  - Alimentation (extraction, transformation et chargement des données)
  - Restitution (tableaux de bord, requêteurs)
- Gérer un projet décisionnel
- Concevoir, développer, intégrer et maintenir des solutions décisionnelles et/ou informatiques
- Comprendre les enjeux stratégiques de l'entreprise et participer à la veille technologique.

## Enseignement

---

Contenu de la formation (420h) :

**Enseignements techniques et professionnels :**

- Informatique décisionnelle : modélisation décisionnelle, bases de données avancées (Oracle), entrepôts de données, outils décisionnels (SAS, SAP BusinessObjects, Microsoft BI, Talend, QlikView, Cognos, ...)
- Informatique générale : technologies web, programmation objet (java), SGBD, modélisation, UML

**Enseignements généraux :**

- Communication/Marketing : anglais, communication, marketing, gestion de la relation client.
- Gestion de projets

L'enseignement est assuré par des enseignants, des enseignants-chercheurs et par des professionnels (qui assurent environ 50% des enseignements).

## Métiers visés

---

- Consultant décisionnel
- Analyste développeur décisionnel
- Administrateur d'entrepôts de données et de plates-formes décisionnelles
- Concepteur/développeur de tableaux de bord

## Origine des apprentis

---

- DUT STID (STatistique et Informatique Décisionnelle)
- BTS Informatique (IG, SIO, IRIS)
- DUT informatique

## Contacts

---

**Responsable de la formation** : Sabine Letellier, 02 97 62 64 70, [sabine.letellier@univ-ubs.fr](mailto:sabine.letellier@univ-ubs.fr)

**Secrétariat pédagogique** : Jeannik Crequer, 02 97 62 64 91, [jeannik.crequer@univ-ubs.fr](mailto:jeannik.crequer@univ-ubs.fr)

**Adresse postale** : IUT de Vannes, 8 rue Montaigne, BP 561, 56017 Vannes Cedex